

REPORTING

- *Article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte*
- *Article D.5333-16-1 du COMOFI au titre de l'exercice 2020*



SOMMAIRE

1. AGRICA EPARGNE ET SES MISSIONS	3
1.1. Rappel contextuel et historique de la démarche AGRICA EPARGNE, un investisseur responsable	3
1.1.1. Agrica épargne et le groupe agrica, une dynamique commune	3
1.1.2. Des Engagements en ligne avec l'ADN paritaire du Groupe	4
1.2. AGRICA EPARGNE porte l'expertise ISR du Groupe AGRICA.	4
2. AGRICA EPARGNE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGE : LA DEMARCHE.....	5
2.1. Périmètre de la démarche.....	5
2.2. Politique d'investissement ESG et Climat d'AGRICA EPARGNE.....	5
2.3. Déploiement de politique ESG et Climat dans les gestions.....	9
2.3.1. Gestions dédiées	9
2.3.2. Gestion en fonds Ouverts.....	10
2.4. Pilotage et moyens dédiés à la démarche ESG et Climat d'AGRICA EPARGNE	10
3. AGRICA EPARGNE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE ESG ET CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS AU 31/12/2020	11
3.1. Sondage digital de sensibilite esg aupres d'un echantillon de ses clients en epargne salariale et retraite.....	11
3.2. Fonds agrica epargne euro responsable	11
3.3. Gestions dédiées et actions en direct.....	11
3.3.1. Suivi des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des investissements	12
3.3.2. Suivi des enjeux liés aux changements climatiques	12
3.4. Gestion en fonds de fonds hors mandat	14
3.5. Pratiques de votes / dialogue	14



1. AGRICA EPARGNE ET SES MISSIONS

AGRICA EPARGNE est une Société par Actions Simplifiée, agréée par l'AMF, de 14 collaborateurs, d'essence paritaire, filiale à 100% de 3 grandes institutions de prévoyance (CCPMA prévoyance, CPCEA et Agri prévoyance), qui exerce une activité de gestion de portefeuille.

A ce titre, et conformément au périmètre d'activité approuvé par l'AMF, son activité s'exerce :

- **En gestion d'actifs, avec la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte d'investisseurs institutionnels et notamment les institutions de retraite et de prévoyance du Groupe AGRICA,**
- **En épargne salariale et retraite avec la construction d'offres et de gammes de fonds Pacte compatible, FCPE et actionnariat salarié visant à favoriser la place de dispositifs auprès des TPE /PME,**
- **Sur l'investissement responsable avec la prise en compte des enjeux ESG et Climat.**

AGRICA EPARGNE, c'est en 2020, un encours sous gestion de 2,4mds € dont 100% sous suivi ESG et Climat.

AGRICA ÉPARGNE accompagne ainsi durablement les investisseurs institutionnels, les entreprises et les salariés des différents secteurs du monde agricole (les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes) dans la mise en place de solutions d'investissement et d'épargne salariale responsable favorisant le financement de projets ou de la retraite.

1.1. RAPPEL CONTEXTUEL ET HISTORIQUE DE LA DEMARCHE AGRICA EPARGNE, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Signatory of:



AGRICA ÉPARGNE est un investisseur de conviction, filiale à 100 % des institutions de prévoyance du Groupe AGRICA, visant à déployer un suivi des enjeux ESG sur 100 % des investissements de la société et du groupe tout **en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable dont est signataire le Groupe AGRICA.**

1.1.1. AGRICA EPARGNE ET LE GROUPE AGRICA, UNE DYNAMIQUE COMMUNE

Cette démarche d'investissement responsable intégrée à la stratégie RSE dès 2006, saluée par le prix de l'Investisseur responsable en 2009 et enrichie en 2018, est le fruit des valeurs phares du paritarisme, d'engagement durable, de solidarité, de responsabilité et repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.

C'est dans ce cadre qu'AGRICA ÉPARGNE, assure également, le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR du Groupe AGRICA en tendant à intégrer dans ses stratégies de gestion des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et climatiques, au-delà de l'analyse financière traditionnelle.

AGRICA Épargne s'engage aussi dans des initiatives spécifiques afin de favoriser certains thèmes, en particulier le social, l'environnement et la santé en ligne avec les missions d'intérêt sociétal du Groupe AGRICA : accompagnement des entreprises, des salariés et des retraités sur les aspects santé, prévoyance et épargne retraite.

Nous nous inscrivons dans une démarche visant une performance financière et une performance durable en étant :

- **Proactive dans la prise en compte des enjeux ESG et climatiques** pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts ;
- **Intégrée, directement déployée dans sa gestion ;**
- **Inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles** et tenant compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs ;
- **Fiable, dynamique, rigoureuse, opposable : une approche Best in class, climat et exclusion respectueuse des traités internationaux,**
- **conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales,** telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- **Transparent : inscrit dans le cadre du Label « Transparence de la gestion financière ».** Cette reconnaissance, créée en 2012 par le site www.institinvest.com, récompense le Groupe pour la qualité de sa communication financière.

1.1.2. DES ENGAGEMENTS EN LIGNE AVEC L'ADN PARITAIRE DU GROUPE

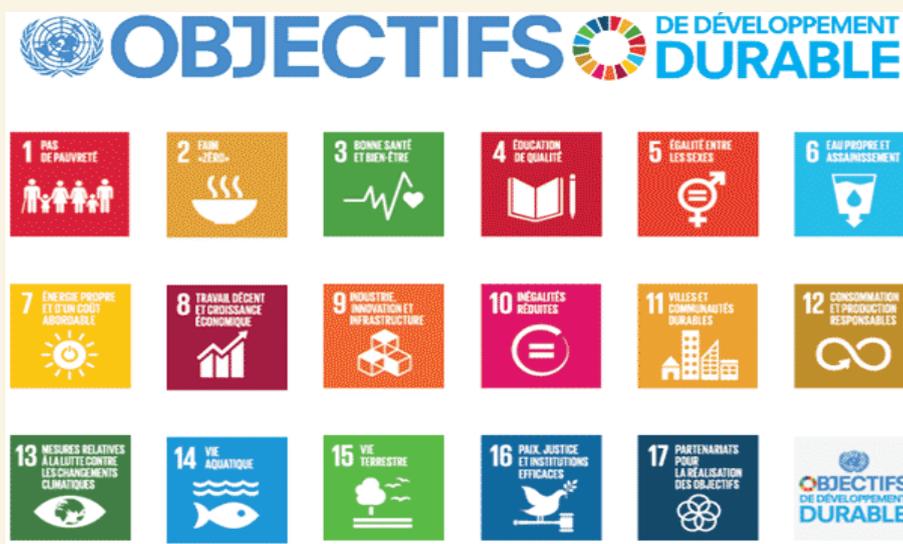
La politique d'investissement responsable et la démarche Environnement, Social et de Gouvernance (ESG) qui l'accompagne constituent un volet majeur de la politique de responsabilité sociale et environnementale du Groupe et d'AGRICA EPARGNE.

Elle reflète nos valeurs phares communes : paritarisme, solidarité, engagement durable et responsabilité.

AGRICA EPARGNE comme le Groupe AGRICA, se sont engagés dès 2006 et dans la Charte ISR à ce que progressivement leurs investissements réalisés, pour toutes les classes d'actifs :

- Intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies et activités.
- Affichent un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG. Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures de remédiation adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
- Respectent les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.
- Ne soient pas impliqués dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.
- Tiennent compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.
- Contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

*ODD DE QUOI S'AGIT-IL ?



- en septembre 2015 lors d'un sommet historique des nations unies, les pays ont adopté, à l'unanimité, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable.

- l'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

- les 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

1.2. AGRICA EPARGNE PORTE L'EXPERTISE ISR DU GROUPE AGRICA.

AGRICA ÉPARGNE filiale à 100 % des Institutions de prévoyance du Groupe agissant pour le compte des institutions du Groupe AGRICA, porte l'expertise du Groupe en termes d'Investissement responsable.

AGRICA EPARGNE, assure le référencement et le suivi du déploiement de la charte ISR du groupe AGRICA.

Elle monitore les investissements en veillant au respect de la Charte ISR.

Afin de mener à bien sa mission, AGRICA EPARGNE a défini une approche propriétaire qui s'applique aux classes d'actifs valeurs mobilières.

100% des investissements du Groupe en valeurs mobilières, en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués selon les critères définis ci-dessus.

Également, c'est par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE que le Groupe AGRICA déploie sa politique ISR auprès des sociétés de gestion.



2. AGRICA EPARGNE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ : LA DEMARCHE

Fort de la nouvelle charte ISR revue en 2018, AGRICA EPARGNE a mené en 2019 les travaux visant le déploiement de la Charte. 2020 a été l'année du déploiement intégrale sur toutes les classes d'actifs et le lancement du nouveau fonds AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable.

2.1. PERIMETRE DE LA DEMARCHE

AGRICA EPARGNE assure la gestion de 11 fonds de fonds tous soumis à l'approche ESG et Climat d'AGRICA EPARGNE :

- Deux fonds de fonds dédiés majoritairement investis dans des fonds actions de la zone Euro,
- Un fonds de fonds dédié flexible,
- Un fonds dédié actions de la zone Euro en titre vifs,
- Un mandat en multigestion pour le compte des fédérations AGRIC ARRCO,
- Cinq FCPE dans le cadre de l'épargne salariale et retraite,
- Un fonds ouvert actions zone Euro, Agrica Epargne Euro Responsable, en titre vifs.

AGRICA EPARGNE déploie un suivi de l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») et climat sur l'ensemble de ses investissements, de façon adaptée aux différentes modalités de gestion tout en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont le Groupe est signataire.

A fin 2020, c'est 100% des investissements d'AGRICA EPARGNE qui sont sous suivi ESG et Climat.

2.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ESG ET CLIMAT D'AGRICA EPARGNE

Cette politique d'investissement ESG et Climat intégrée s'appuie sur :

- 14 ans d'expérience
- Un approche propriétaire
- Une équipe d'experts
- Une recherche indépendante, ESG et Climat,
- Un univers de + de 5 500 valeurs, cotées en Europe, en Amérique du Nord, en Asie Pacifique et dans les pays émergents.

Précurseur dans sa démarche, appuyée par le Groupe AGRICA, celle-ci a été voulue fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne.

Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD)* des Nations Unies.

Cette politique d'investissement se traduit par une approche propriétaire qui n'exclut aucun secteur d'activité, tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants, et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »). Elle s'appuie sur un choix de critères définis depuis plus de 10 ans, fruit des convictions d'AGRICA EPARGNE et du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

Conformément aux Principes d'Investissement Responsable (UN PRI) - et avec l'appui de l'agence Vigeo Eiris - AGRICA EPARGNE a défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, répartis sur six thématiques présentées ci-dessous et consolidées en 3 piliers E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) :

■ LE SOCIAL

Ce premier pilier couvre plusieurs aspects :

- **Les droits humains fondamentaux** tels que définis par les conventions internationales, traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT ; la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail et la promotion et l'égalité des chances, des questions qui traitent en filigrane de sujets repris en partie par les Objectifs de Développement Durable¹ (« ODD ») 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.

- **Les comportements dans les affaires avec les clients et les fournisseurs/sous-traitants**, qui prend en compte des enjeux liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers la sécurité des produits ou l'information des clients. Il porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux.

- **L'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social** de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Elle couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantations des sites notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD 1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.

- **Les ressources humaines** où l'on retrouve les enjeux de la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliqués aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux ODD 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

- Enfin, AGRICA EPARGNE intègre **le suivi du**

pourcentage de l'activité réalisé sur des biens et services à impact social.

■ LA GOUVERNANCE

Sont analysés sous cette thématique, l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performances à la rémunération des dirigeants.

Ce second pilier tient également compte de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les ODD 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable, et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché, de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

■ L'ENVIRONNEMENT

Ce troisième pilier porte notamment sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

(Ces sujets reflètent les questions abordées par les ODD 7, 12, 13, 14, et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des processus de consommation respectueux de ces enjeux. Il porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs environnementaux.

Concernant les « enjeux Climat », un zoom plus spécifique est réalisé à travers le suivi de l'empreinte carbone, de l'exposition au charbon et l'analyse de la stratégie de transition énergétique.

Enfin, AGRICA EPARGNE intègre le suivi du pourcentage de l'activité réalisé sur des biens et services à impact environnemental.

¹ Les objectifs de développement durable sont définis sur le site de l'ONU :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

La collecte des Données permet notamment d'intégrer les critères suivants :

PILIER	LIBELLE CRITERE
Social	Sécurité du produit
Social	Information clients
Social	Relations clients/ Orientation des contrats
Social	Coopération durable avec les fournisseurs
Social	Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement
Social	Engagement en faveur du développement économique et social des territoires
Social	Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits et services
Social	Contribution aux causes d'intérêt général
Social	Promotion du dialogue social
Social	Gestion maîtrisée des restructurations
Social	Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité
Social	Qualité des systèmes de rémunération
Social	Amélioration des conditions de santé-sécurité
Social	Respect et aménagement du temps de travail
Social	Respect des Droits humains fondamentaux
Social	Liberté syndicale et droit de négociation collective
Social	Non-discrimination et promotion de la diversité
Social	Elimination des formes de travail proscrites
Gouvernance	Prévention contre la corruption et le blanchiment d'argent
Gouvernance	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
Gouvernance	Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence (lobbying)
Gouvernance	Fonctionnement du Conseil d'administration
Gouvernance	Audits et mécanismes de contrôle
Gouvernance	Droits des actionnaires
Gouvernance	Rémunération des dirigeants
Environnement	Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
Environnement	Stratégie environnementale et éco-conception
Environnement	Prise en compte des risques de pollution
Environnement	Offre de produits et services verts
Environnement	Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'eau
Environnement	Maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'air
Environnement	Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets
Environnement	Maîtrise des niveaux de pollution locale (nuisance sonore. Vibration etc.)
Environnement	Maîtrise des impacts liés à la distribution/ au transport
Environnement	Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service

Climat	Implication dans le charbon thermique
Climat	Empreinte Carbone scope 1 & 2 ²
Climat	Performance de transition énergétique, analyse de la stratégie de scope 3 ³

La méthodologie déployée vise également à :

- **Suivre les entreprises impliquées dans des controverses critiques sur l'ensemble des enjeux ESG ci-dessus.**
- **Identifier les entreprises impliquées dans des activités controversées :** armement controversé (mine anti-personnel et bombe à sous munitions), charbon.

AGRICA EPARGNE procède à l'analyse des données selon son approche propriétaire de notation des émetteurs permettant in fine d'obtenir une classification des émetteurs selon leurs contributions et performance ESG & climat et répartis en 3 listes :

Les valeurs dites en « liste noire ou d'exclusion »

Les valeurs en « Liste noire ou d'exclusion » sont les entreprises pour lesquelles la gestion critique d'un ou plusieurs des enjeux de durabilité ESG pourrait, d'une part, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ou sa notation financière et, d'autre part, créer un risque juridique, de capital humain, ou sur son image.

Dans ces conditions, cette liste est composée :

- **Des entreprises faisant face à une ou plusieurs controverses critiques** transgressant les droits fondamentaux édictés par les conventions et traités internationaux selon notre fournisseur de données et ne démontrant pas de stratégie ESG amorcée selon l'approche AGRICA,
- **Des entreprises impliquées dans la production, le stockage ou le transport de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions dans le cadre des conventions d'Oslo (2008) et d'Ottawa (1997),**
- **Des entreprises avec une empreinte carbone critique (supérieure à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent) selon notre prestataire de données et n'ayant pas initié de stratégie de transition énergétique,**
- **Des entreprises impliquées à plus de 20 % de leur activité dans le charbon thermique (en extraction ou production électricité) sans avoir initié de stratégie de transition énergétique.**

² OBSERVATIONS :

Il s'agit ici de définir les sources d'émissions qui vont être prises en compte dans le bilan, lesquelles figurent dans le lien qui suit : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1>

Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions (scopes) :

- *Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) :* Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- *Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) :* Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

³ **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) :** Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

(1) Il importe d'observer que ces deux derniers sous-ensembles s'inscrivent dans le cadre de notre approche climat visant à soutenir l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone Européen d'ici 2050 ; AGRICA a souhaité diminuer ainsi son exposition au risque climatique.

(2) Dans le cadre de la gestion en directe, si une entreprise était présente en portefeuille le gérant s'engage dans un délai de 6 mois à la sortir sans évolution de la performance de cette dernière.

La liste des valeurs en « liste grise ou sous surveillance »

Les valeurs en « Liste grise ou sous surveillance » sont les entreprises ne bénéficiant pas d'évaluation ESG ou les entreprises notées pour lesquelles la gestion d'un ou plusieurs des enjeux de durabilité ESG nécessite une surveillance ESG renforcée afin d'une part de ne pas avoir d'impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ou sa notation financière, et d'autre part ne pas créer un risque juridique, de capital humain ou sur son image.

Dans ces conditions, cette liste est composée :

- Des entreprises faisant face à une ou plusieurs controverses critiques transgressant les droits fondamentaux édictés par les conventions et traités internationaux selon notre fournisseur de données mais dont la performance ESG globale reste seulement amorcée,
- Des entreprises les plus en retard dans leur secteur économique géographique en matière de gestion des enjeux ESG. (Entreprises du dernier quintile secteur zone),
- Des entreprises avec une empreinte carbone critique (supérieure à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent) selon notre prestataire de données, mais ayant initié une stratégie de transition énergétique qui reste cependant seulement amorcée,
- Des entreprises impliquées à plus de 20 % de leur activité dans le charbon thermique (en extraction ou production électricité) mais ayant initié une stratégie de transition énergétique qui reste toutefois seulement amorcée.⁴

La liste des valeurs admissibles ou investissables

Les valeurs en « Liste admissible ou investissable » sont les entreprises pour lesquelles la gestion des enjeux de durabilité ESG ne nécessitent pas de mise sous surveillance et offre une garantie suffisante

2.3. DEPLOIEMENT DE POLITIQUE ESG ET CLIMAT DANS LES GESTIONS

AGRICA EPARGNE vise à déployer un suivi de la politique environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») et climat sur l'ensemble de ses investissements, de façon adaptée aux différentes modalités de gestion, tout en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont le Groupe AGRICA est signataire.

2.3.1. GESTIONS DEDIEES

AGRICA EPARGNE déploie sa politique d'investissement et promeut l'intégration des enjeux ESG et climatiques de façon dynamique auprès de ses partenaires et dans le cadre de la gestion de son fonds actions en direct, mandat et fonds de fonds, en gestion dédiée.

C'est ainsi que AGRICA EPARGNE a confirmé son approche Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance dans ses stratégies d'investissements à travers une vision best in class et d'exclusion des pires émetteurs sur le plan ESG et notamment de ceux faisant l'objet de controverses critiques sans s'inscrire dans une démarche RSE.

AGRICA EPARGNE a également réaffirmé son engagement sur les enjeux climatiques en ligne avec l'accord de Paris à travers deux stratégies climatiques complémentaires et un suivi additionnel :

- **la stratégie carbone** : AGRICA EPARGNE exclura de ses investissements en direct les émetteurs à l'empreinte carbone critique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050,
- **la stratégie Charbon thermique** : AGRICA EPARGNE exclura de ses investissements en direct, les émetteurs qui réalisent plus de 20% de leurs activités dans l'extraction ou la production énergétique liées au charbon thermique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs

⁴ OBSERVATION :

Dans le cadre de la gestion en directe, l'ensemble des entreprises de cette liste, investi dans un fonds, ne pourra excéder plus de 20 % des encours ; et en cas

de dépassement le gérant s'engage dans un délai de 3 mois à revenir dans ce seuil

concernés. L'objectif est de s'inscrire dans les recommandations de sortie du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

- **l'investissement dans les produits et services verts** : réalise la mesure de la part de ses investissements réalisés sur des entreprises ayant plus de 20% en produit et service vert.

2.3.2. GESTION EN FONDS OUVERTS

AGRICA EPARGNE décline également sa politique d'investissement ESG et Climat sur la gestion en fonds ouverts à travers la réalisation de due diligence.

C'est ainsi qu'AGRICA EPARGNE travaille sur la base de Due diligences ESG et Climat sur 100% des fonds ouverts.

Une revue annuelle sur l'ensemble des investissements a été réalisée sur base des encours au 30/12/2020 sur notamment les éléments suivants avec demande de documentation :

- **Sociétés de gestion répondantes et transparentes sur leur stratégie d'investissement responsable (IR)**
- **Sociétés de gestion partenaires signataires des PRI ***
- **Fonds / encours déclarés gérés avec une politique ESG**
- **Fonds / encours déclarés gérés en intégrant une politique Climat**
- **Fonds / encours déclarés gérés avec une politique vote**
- **Fonds / encours déclarés comme bénéficiant d'un label ISR**
- **Transparisation**

*PRI (Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies)

2.4. PILOTAGE ET MOYENS DEDIES A LA DEMARCHE ESG ET CLIMAT D'AGRICA EPARGNE

La politique d'Investissement responsable est portée par les instances dirigeantes d'AGRICA EPARGNE composées du président, des associés et de la direction générale avec le soutien du Groupe dans le cadre d'un comité ISR Groupe dont AGRICA EPARGNE, en tant qu'expert, assure le pilotage.

AGRICA EPARGNE est doté d'un Comité stratégique ISR et d'un Comité opérationnel ISR qui mettent en œuvre les grandes orientations de cette politique.

Le Comité stratégique ISR définit les grandes orientations et le plan stratégique annuel et pluriannuel.

Il est composé du Président et de la Direction Générale avec l'accompagnement d'un expert.

L'expert a été retenu sur la base de son expertise en matière de conseil & déploiement de solutions RSE et ESG & climat. Le Comité se réunit autant que de besoin et au moins une fois par trimestre.

Le Comité opérationnel ISR met en œuvre les orientations définies par le Comité stratégique ISR à travers l'identification de moyens, propositions, revues et déploiement des méthodologies adaptés aux besoins des fonds, des clients, des évolutions réglementaires et des nouveaux projets, en rendant compte au comité

stratégique.

Il est composé de la Direction générale et de quatre équipes : ISR, Multigestion, Gestion des actions en direct, et Risques et conformité. Le Comité opérationnel ISR se réunit une fois par semaine.

L'équipe ISR est composée d'une chargée d'analyses ISR, d'un stagiaire assistant de recherche et d'un expert externe.

L'équipe Multigestion est composée du directeur de la gestion et d'un gérant analyste multigestion

L'équipe Gestion des actions en direct est composée d'une gérante et d'un analyste financier

L'équipe Risques et de la conformité est représentée par la responsable RCCI.

De plus, selon les sujets, le comité peut inviter d'autres collaborateurs à participer et fait également appel à des intervenants spécialisés externes.

L'équipe ISR s'appuie sur les moyens techniques internes de base de données issues de nos prestataires (Vigeo, Bloomberg, Morningstar, Proxinvest, Brokers) et de nos recherches internes.

Par ailleurs, AE développe actuellement avec un prestataire externe, un intranet qui centralisera la gestion et l'analyse des données.



3. AGRICA EPARGNE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE ESG ET CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS AU 31/12/2020

AGRICA EPARGNE procède au suivi ESG et Climat de ses investissements selon les modalités présentées ci-dessus, de façon adaptée à sa typologie d'investissements.

A fin 2020, AGRICA EPARGNE a poursuivi ses engagements et notamment :

- réalisé un sondage digital de sensibilité ESG auprès d'un échantillon de ses clients en épargne salariale et retraite,
- lancé son nouveau fonds en investissement responsable et partage, AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable, en ligne avec les attentes exprimées par ses clients,
- déployé un suivi ESG et Climat sur 100% de ses investissements selon des modalités adaptées à ses typologies d'investissements.

3.1. SONDAGE DIGITAL DE SENSIBILITE ESG AUPRES D'UN ECHANTILLON DE SES CLIENTS EN EPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

AGRICA EPARGNE a poursuivi son engagement pour donner du sens aux investissements de ses clients institutionnels et de ses épargnants individuels.

Pour toujours mieux répondre à leurs besoins AGRICA ÉPARGNE a réalisé un sondage au début du 4e trimestre 2020 auprès de 70 Entreprises partenaires en épargne salariale et retraite, afin de vérifier les attentes des épargnants en termes de prise en compte des enjeux ESG et climat.

Cette étude a souligné l'intérêt des épargnants pour une épargne responsable avec 81 % des sondés favorables à une performance financière respectueuse des enjeux de développement durable et plus particulièrement des enjeux liés à l'environnement, l'emploi et la santé.

3.2. FONDS AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE

Fin novembre 2020, AGRICA ÉPARGNE, a lancé son nouveau fonds **AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable**.

Ce fonds d'investissement responsable significativement engagé et de partage, agréé par l'AMF selon sa nouvelle doctrine de mars 2020, vise à offrir aux investisseurs une performance financière durable en investissant sur des entreprises respectueuses des enjeux ESG et climat, favorisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et/ou offrant des solutions sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Parmi ses autres marqueurs forts en matière d'investissement responsable, le fonds AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable a pour objectif une contribution sociétale ciblée et immédiatement tangible sur le plan local à travers sa dimension fonds de partage en reversant 10 % des frais de gestion à deux organisations tournées vers l'accès à la santé pour tous et offrant des solutions douces ou technologiques permettant de lutter contre les conséquences de maladies neurodégénératives ou liées aux cancers et accidents : Siel Bleu et Clinattec.



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées par la maladie ou les accidents grâce à l'activité physique.



Le fonds de dotation de Clinattec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

3.3. GESTIONS DEDIEES ET ACTIONS EN DIRECT

Dans un souci de transparence, AGRICA EPARGNE a mandaté l'agence Vigeo Eiris, agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de procéder à une étude externe de la

performance ESG & Climat de son portefeuille au 31/12/2020 : *gestion en direct, mandat, fonds dédiés (hors sous-jacents en fonds ouverts)*.

L'objectif de cette étude était de mesurer la performance des investissements d'AGRICA EPARGNE et le respect de sa démarche d'investissement.

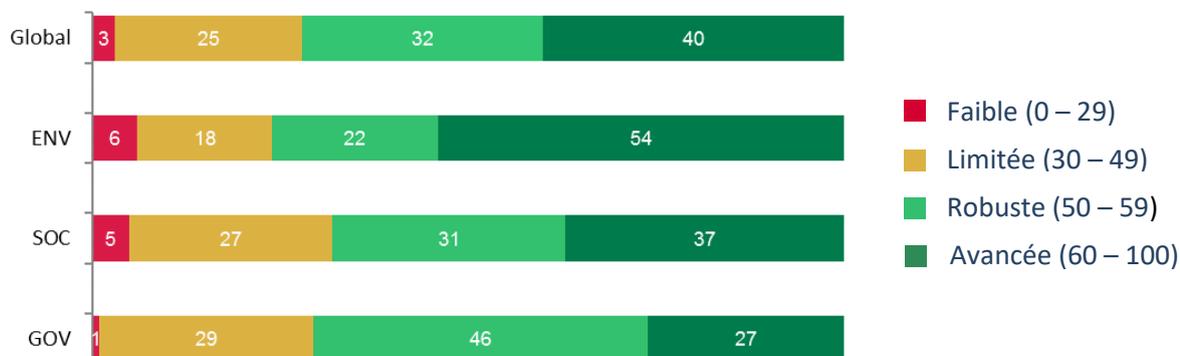
3.3.1. SUIVI DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DES INVESTISSEMENTS

La méthode de Vigeo Eiris, qui couvre l'ensemble des facteurs de risque ESG, consiste à fournir pour chaque émetteur un score global, un score par domaine et un score par facteur de risque et ce, sur une échelle de 0 à 100. Le score du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée par les actifs des scores des émetteurs non souverain ou émetteurs souverains.

Les résultats de cette étude sur les encours au 31/12/2020 ont démontré que :

Emetteurs non souverains

- **Le portefeuille d'AGRICA ÉPARGNE obtient un score Robuste en progression** selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.
- **Les points de vigilance** sur les valeurs en portefeuille portent notamment sur les thématiques « rémunération des dirigeants », « gestion maîtrisée des réorganisations » ou « le respect des droit syndicaux ».
- **Les points forts** portent pour les valeurs en portefeuille notamment sur les thématiques « gestion de l'énergie », « Stratégie environnementale », « non-discrimination », « audit et mécanisme de contrôle interne » ou « fonctionnement du conseil d'administration ».
- **72% des investissements du portefeuille d'AGRICA ÉPARGNE sont à présent répartis sur des émetteurs à la performance globale « robuste » ou « avancée » contre 63% en 2018.**



Emetteurs souverains

Le portefeuille d'AGRICA EPARGNE obtient cette année encore un score Avancé selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.

3.3.2. SUIVI DES ENJEUX LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La prise en compte des critères environnementaux (transition énergétique, changement climatique, etc.) dans la notation des entreprises a été retenue par AGRICA ÉPARGNE depuis l'origine de la démarche en 2008.

Aujourd'hui, AGRICA ÉPARGNE a fait le choix de procéder à la mesure :

- De l'empreinte carbone de son portefeuille,
- De la stratégie de transition énergétique des investissements.
- De son empreinte énergie Fossile

- **De son empreinte charbon**
- **De son investissement dans les entreprises ayant un chiffre d'affaires sur les biens et services verts supérieur à 20%.**

C'est dans ce cadre qu'AGRICA ÉPARGNE a sollicité Vigeo Eiris, agence spécialisée dans la gestion des risques ESG et climatiques pour mener une étude indépendante.

En 2020 AGRICA ÉPARGNE a mise en place deux stratégies d'investissement relative au carbone et au charbon en se désinvestissant progressivement, dès 2020, des éventuelles implications dans des émetteurs à l'empreinte carbone critique ou réalisant plus de 20% de leur activité dans l'extraction ou la production énergie liées au charbon thermique et ne démontrant pas une stratégie de transition énergétique.

A fin 2020, ces nouvelles stratégies ont permis, par rapport à l'année précédente, une progression de 3 points de la performance de transition énergétique, une réduction de l'empreinte carbone, couplée à une réduction de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles.

3.3.2.1. MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE AGRICA EPARGNE

Emetteurs non souverains :

L'empreinte carbone du portefeuille permet d'apprécier les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) liées à l'activité des sociétés en portefeuille, à leur consommation d'énergie, déplacements, fret, immobilisations et consommables. Cette empreinte carbone est exprimée en tonnes équivalent CO2.

Par rapport à l'année précédente, l'audit de portefeuille d'AGRICA EPARGNE à fin décembre 2020, montre des améliorations, notamment en ce qui concerne, la réduction de l'empreinte carbone, la performance de transition énergétique et la réduction de son exposition aux énergies fossiles.

- **L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille d'AGRICA ÉPARGNE est de grade «C »**, sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).
- **L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille**, poursuit sa baisse pour s'établir à moins 42 % par rapport à 2018,
- **Les émissions financées** totales attribuées à l'investisseur en fonction de sa prise de participation capitalistique dans chacune des entreprises du portefeuille ont également poursuivi leur baisse pour s'établir à moins 14% par rapport à 2018.
- **L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille**, qui correspond à la somme des émissions de CO2 de chaque entreprise rapportée à son chiffre d'affaires et son poids dans le
- **Le portefeuille n'investissait dans des valeurs à l'empreinte carbone critique qui ne démontreraient pas de stratégie de transition énergétique.**

Cette empreinte carbone moyenne pondérée correspond à la somme des émissions (scope 1 & 2) des entreprises du portefeuille, pondérée par leur poids au sein portefeuille.

Emetteurs souverains :

AGRICA EPARGNE réalise un suivi sur les enjeux climatiques de ses investissements souverains.

- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille est stable de grade «C », sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).

3.3.2.2. MESURE DE LA PERFORMANCE DE TRANSITION ENERGETIQUE

Emetteurs non souverains :

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique, le portefeuille poursuit sa progression (+3 points) et affiche une performance Robuste, démontrant depuis 2018 que les entreprises investies, en moyenne, améliorent leur stratégie visant à réduire l'impact de leur activité sur le changement climatique.

A cet égard, il est intéressant de faire observer que :

- **12,2% des divertissements d'AGRICA ÉPARGNE portent sur des entreprises dont au moins 20% des revenus sont générés par une offre de biens et de services verts.** Soit une progression de près de 4 points.

- 1,5% des investissements portent sur des green bond
- 6,7% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités, liées aux énergies fossiles, un résultat en baisse de près 1 point par rapport à l'année précédente.
- 0,1% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités de d'extraction du charbon ou de la production d'électricité issue du charbon thermique, un résultat en baisse par rapport aux années précédentes.
- 0% des encours porte sur des entreprises à l'empreinte carbone critique, ou exposées au charbon thermique à plus de 20% (en production électricité ou extraction) et ne présentant aucune stratégie de transition énergétique.

Emetteurs souverains :

- En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des émetteurs souverains, le portefeuille affiche une performance Avancée.
- A noter également que l'ensemble des pays investis ont ratifié l'accord de Paris sur le climat.

3.4. GESTION EN FONDS DE FONDS HORS MANDAT

AGRICA EPARGNE, décline sa politique d'investissement ESG et Climat sur la gestion en fonds ouvert, à travers la réalisation de due diligence.

C'est ainsi qu'AGRICA EPARGNE a travaillé au 1^{er} trimestre 2020 à des Due diligences ESG et Climat sur 100% des fonds ouverts, sur base des encours au 31/12/2020, les résultats sont les suivants :

- 40/41 sociétés de gestion répondent et sont transparentes sur leur stratégie d'investissement responsable (IR)
- 99% des encours sont gérés par des Sociétés de gestion signataires des PRI en direct ou via leur groupe*
- 99% des encours sont déclarés gérés avec une politique ESG
- 96% des encours sont déclarés intégrant une politique Climat
- 100% des encours sont déclarés gérés avec une politique vote
- 8% des encours bénéficient d'un label ISR

*PRI (Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies)

3.5. PRATIQUES DE VOTES / DIALOGUE

Dans le cadre de sa gestion en direct, AGRICA ÉPARGNE exerce le droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des actionnaires constitue un acte de gestion fondamental tant sur le plan financier qu'extra financier pour tout actionnaire responsable. La politique de vote d'AGRICA ÉPARGNE s'attache à défendre au mieux ses droits d'investisseur et à promouvoir la valorisation à long terme des investissements.

Dans ce cadre, AGRICA ÉPARGNE encourage la diffusion des meilleures pratiques notamment en termes de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

AGRICA ÉPARGNE estime, en effet, que cette démarche - qui s'inscrit dans la charte ISR du Groupe AGRICA - est la plus à même de permettre aux entreprises dans lesquelles elle est investie, un développement durable, gage de pérennité et de performance financière à long terme.

Grâce à l'outil concret que représente l'utilisation des droits de vote, AGRICA ÉPARGNE entend donc notamment inciter les entreprises à une meilleure prise en compte des risques extra financiers. Il est ainsi apprécié que chaque entreprise rende public un rapport permettant d'apprécier ses progrès sur les enjeux extra financiers et en matière de réduction de son empreinte carbone.

Cette préoccupation se retrouve à différents niveaux de la gestion de l'entreprise :

- **Gestion des effectifs et des instances dirigeantes (comité exécutif et conseil d'administration),**
- **Politique d'investissements et de dividendes,**
- **Association des salariés au capital,**
- **Rémunération des dirigeants,**
- **Protection des droits minoritaires**

Dans cet esprit, la politique de vote d'AGRICA ÉPARGNE est fondée sur les principes suivants au regard des différents types de résolution proposés aux actionnaires :

- Approbation des comptes et de la gestion
Intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière et extra financière
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital
- Distribution responsable et investissement de long terme
- Conseil d'administration ou de surveillance
- Compétence et indépendance du conseil, diversité et séparation des pouvoirs
- Rémunération des dirigeants et des associations
- des salariés
- **Transparence, cohérence, et équité des rémunérations assurant cohésion sociale et association des salariés**
- **Modifications statutaires et droits des actionnaires**
- **Respect des droits des actionnaires**
- **Résolutions externes**
- **Prise en compte du dialogue entre la société et les actionnaires, amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance**

Dans le cadre de la multigestion, des fonds dédiés, le droit de vote est exercé par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné et ce, selon la politique de vote établie par cette dernière.

Concernant les fonds dits ouverts en multigestion, AGRICA Epagne a également mise ne place une procédure de due diligence visant à s'assurer entre autres sur les fonds ouverts le déploiement d'une politique de vote.

De même nous engageons un dialogue avec les sociétés qui gèrent nos fonds pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociale et de protection de l'environnement.

INVESTISSEUR DE LONG TERME, NOUS ESTIMONS QUE LA CAPACITE DES ENTREPRISES A APPREHENDER LES ENJEUX ESG ET CLIMATIQUE REPRESENTE UN LEVIER DE CREATION DE VALEUR DURABLE.